



## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

### Introduction

1. En concertation avec le pays hôte (Monaco) et les membres du Bureau, il a été décidé que la réunion se tiendrait à Monaco, les 17 et 18 octobre 2002, à l'hôtel Métropole (tel. 00377-93-15 15 15, fax: 00377-93-25 24 44).
2. Les annotations qui suivent à l'ordre du jour provisoire de la réunion ont été rédigées par le Secrétariat pour aider les participants dans leurs délibérations.

### **Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion**

3. La réunion sera ouverte le jeudi 17 octobre 2002 à 9 h 30 par le Président du Bureau, SE M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire de Monaco chargé de la coopération internationale pour l'environnement et le développement.
4. Il est prévu que le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour provisoire au cours des deux journées que durera sa réunion, y compris l'adoption d'une liste de décisions. Il est envisagé de clore la réunion le 18 octobre 2002 à 17 heures. Le rapport de la réunion sera établi à l'Unité MED par le Secrétariat, puis distribué, pour observations, aux membres du Bureau.

### **Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP/BUR/59/1 et il est annoté dans le présent document.

5. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour. Un service d'interprétation simultanée anglais-arabe-français sera assuré au cours de toutes les séances.

### **Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Damas, Syrie, 18-19 mars 2002)**

6. Le Coordonnateur du PAM présentera le document UNEP/BUR/59/3.
7. La réunion sera invitée à formuler des observations et à prendre note du rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période considérée et à adopter les recommandations qu'elle jugera nécessaires.

### **Point 4 de l'ordre du jour: Préparation de la prochaine réunion des Parties contractantes**

8. La prochaine réunion des Parties contractantes se tiendra à Catane (Italie) en novembre 2003. Les membres du Bureau décideront des documents qui seront établis pour cette réunion.

### **Point 5 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau**

9. Les membres du Bureau décideront de la date et du lieu de leur prochaine réunion.

**Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses**

10. La réunion abordera toutes autres questions que des participants pourraient soulever.

**Point 7 de la réunion: Clôture de la réunion**

11. Il est prévu que le Président prononcera la clôture de la réunion le vendredi 18 octobre 2002 à 17 heures.